

Pour la défense de Radio Televisión Madrid et la liberté d'information

7 juin 2021, Pozuelo de Alarcón

Les médias constituent un canal fondamental pour la participation de la société dans laquelle ils se développent. Une citoyenneté active et participative nécessite l'accès à des informations véridiques et de qualité que les institutions publiques doivent préserver et garantir. À cet égard, les médias publics ont rempli une triple fonction tout au long de leur histoire récente : informer, éduquer et divertir.

De même, le droit à la liberté d'expression et le droit de communiquer ou de recevoir librement des informations véridiques par tout moyen de diffusion, qui est inscrit à l'article 20 de la Constitution espagnole, trouvent dans la radio et la télévision publiques l'un de leurs principaux canaux. L'existence de médias publics qui agissent avec indépendance, neutralité et objectivité est la garantie du droit à l'information et, par conséquent, de la participation sociale basée sur la liberté et la capacité d'accéder à ces contenus.

Dans la société de l'information, les médias publics jouent un rôle essentiel dans le développement de la démocratie, le débat d'idées et la participation des citoyens. En ce sens, et malgré l'irruption et l'établissement de nouvelles formes de communication, la radio et la télévision continuent d'être une nécessité et un bastion dans la connexion de proximité avec la société. Une radio et une télévision fondées sur des critères de pluralité, de transparence, d'indépendance et de professionnalisme de ses travailleurs est la meilleure garantie pour atteindre ces objectifs.

La loi 8/2015, du 28 décembre, sur Radio Televisión Madrid, inclut dans son préambule l'intention de créer " un nouveau modèle de radio et de télévision publique à Madrid, caractérisé par la transparence, la pluralité, la mise en œuvre de bonnes pratiques dans le secteur et la bonne gouvernance d'entreprise " et, en outre , Il assure également que le modèle doit être "pluriel et aspirer à ce que la société madrilène se sente représentée, tant dans sa composition que dans les contenus audiovisuels qui sont programmés, et à ce que les différentes sensibilités sociales, tant majoritaires que minoritaires, soient reflétées en permanence, sans discrimination pour des motifs idéologiques, politiques ou tout autre motif prévu par la Constitution espagnole".

La défense des hypothèses incluses dans le préambule de la loi exige le rejet de toute initiative visant à contrôler et à gérer la RTVM par d'autres organismes. L'existence d'une Radio Televisión de Madrid en tant qu'entité professionnelle et dépolitisée est incompatible avec son intervention directe par le pouvoir exécutif, un fait qui s'aggrave lorsque, par ailleurs, la garantie constitutionnelle de la non-rétroactivité des dispositions qui restreignent les droits individuels est violée.

Pour toutes ces raisons, nous pensons que cette réforme de la loi 8/2015 n'est pas nécessaire et nous ratifions la défense de Radio Televisión Madrid en tant que service public essentiel pour la société madrilène basé sur la pluralité, la neutralité, l'objectivité, la transparence et le professionnalisme de ses travailleurs, face aux tentatives d'atteinte à son indépendance et à la détérioration de la qualité des services qu'elle fournit.

